

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023



Publié le **06 AVR. 2023**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 mars 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_051

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS –
EXERCICE 2023

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme
BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M.
MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme
GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme
CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT,
Mme LE CARPENTIER, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M.
TROTIGNON, Mme GEHIN
M. TAKI (par proc. à M. TOLLET), Mme LINARES (par proc. à M. THEVENOT), Mme
CORRENT (par proc. à M. MICHON), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), M.
GILLARD (par proc. à M. TROTIGNON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE
CARPENTIER), M. DEYGAS (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à
Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **06 AVR. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20230403-D2023_051-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Conformément à l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Cette mesure concerne obligatoirement les subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi et en tout état de cause dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 € (montant annuel cumulé).

Le tableau annexé à la présente délibération liste les subventions qui sont attribuées dans ce cadre au titre de l'année 2023 et précise les modalités de versement de ces subventions.

Les autres subventions sont attribuées à l'occasion du vote du budget primitif soumis à l'approbation du Conseil Municipal et le cas échéant, en cours d'année, par délibération séparée.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 37 voix pour,

(5 conseiller(s) municipal(aux) ne prend(prennent) pas part au vote).

- D'ALLOUER les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2023 conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

- DE DIRE que les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2023 sur les différents comptes budgétaires concernés.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

06 AVR. 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

EXERCICE 2023 - SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITIONS D'OCTROI	
(Article L.2311-7 du C.G.C.T)	

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CCAS			
657362	Social	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement public communal	967 000 €
SOUS-TOTAL NATURE 657362				967 000 €
65748	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE			
65748	Culture	COMPAGNIE RUEE DES ARTS – Biennale de la danse	Association loi 1901	30 000 €
65748	Culture	* ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2)	Association loi 1901	475 800 €
65748	Culture/Enfance	ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2) (périscolaire)	Association loi 1901	20 000 €
	Culture	ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2)	Association loi 1901	5 000 €
65748	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE	Association loi 1901	16 540 €
65748	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE (10km)	Association loi 1901	2 570 €
65748	Sport/Enfance	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE (périscolaire)	Association loi 1901	3 414 €
65748	Sport	*ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL	Association loi 1901	32 240 €
65748	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL	Association loi 1901	7 500 €
65748	Sport	CALUIRE SPORTING CLUB	Association loi 1901	30 000 €
65748	Sport	CALUIRE SPORTING CLUB	Association loi 1901	1 000 €
65748	Sport	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOUETTES DE CALUIRE	Association loi 1901	23 000 €
65748	Sport/Enfance	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOUETTES DE CALUIRE (périscolaire)	Association loi 1901	3 300 €
65748	Sport/Enfance	* AMICALE LAIQUE DE CALUIRE	Association loi 1901	85 500 €
65748	Sport	AMICALE LAIQUE DE CALUIRE – Basket	Association loi 1901	7 500 €
65748	Sport	AMICALE LAIQUE DE CALUIRE – Judo	Association loi 1901	10 000 €
65748	Social/Culture	* ASS. DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS (Montessuy et Berges du Rhône)	Association loi 1901	286 500 €
65748	Emploi	* MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DU PLATEAU NORD ET DU VAL DE SAONE	Association loi 1901	40 958 €
65748	Social/Culture	* COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE	Association loi 1901	185 000 €
65748	Social/Culture	COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE- reversement chèques restaurants	Association loi 1901	9 331 €
SOUS-TOTAL NATURE 65748				1 275 153 €
TOTAL SUBVENTIONS				2 242 153 €

Modalités de versement

Les associations avec une astérisque (*) perçoivent un versement de leur subvention mensuellement par douzième

L'association Compagnie Rueée des Arts perçoit sa subvention en une fois au cours du 2ème trimestre

L'association Jeanne d'arc de Caluire perçoit sa subvention en une seule fois au mois de juillet

L'association Caluire sporting club perçoit sa subvention en deux versements en juillet et septembre

L'association sportive de Caluire et Cuire perçoit sa subvention en une seule fois en septembre

